



N°-----/P/C.P.M.S.S

Nouakchott le..... نواكشوط

PROCES VERBAL N° 09/CPMPSS/15

SEANCE DU 03/03/2015

Point 1 : -Examen de la lettre N° 907/WARCIP-MAURITANIE du 20 Février 2015 relative à la Non objection de l'IDA sur le lancement du DAOI relatif à la Construction des tronçons de Backbone national de télécommunication

L'AN DEUX MIL QUINZE et le Mardi 03 Mars à 14 heures, la Commission de Passation du DAOI N°01/T/WARCIP/2014 s'est réunie à son siège afin d'examiner le point ci-dessus énuméré.

Observations de la Personne Responsable des Marchés ou de son délégué :

Point 1 :
Mode de passation : AOI
Financement : IDA
Autorité contractante : MEFPTIC / WARCIP

-Examen de la lettre N° 907/WARCIP-MAURITANIE du 20 Février 2015 relative à la Non objection de l'IDA sur le lancement du DAOI relatif à la Construction des tronçons de Backbone national de télécommunication

Décision : La Commission constate la Non objection de l'IDA sur le lancement du DAOI et fixe la date de dépôt et d'ouverture des offres au Jeudi 02 Juillet 2015 à 12 heures TU.

Noms et fonctions et signature des personnes présentes

- Mohamed Salem Ould Ahmedou Ould BILEL, Président de la CPMPSS
- Enouar Sadatt Ould Yarba; Membre de la CPMPSS
- Mohamed Ould Bodde Ould Cheikh Sidiya; Membre de la CPMPSS

- Ahmedou Ould Sidi Mahmoud; Membre de la CPMPSS



Arrêté le procès-verbal

Fait et clos à **Nouakchott**, le 03 Mars 2015